

Annonce pour Pleum'infos + Site internet

Les élus assurent des astreintes.

La population s'agrandissant, les divers incidents qui émaillent la vie quotidienne de la commune se multiplient. C'est pourquoi, cette année, l'astreinte d'élus pour les adjoints de Pleumeleuc est mise en place. Ce n'est pas obligatoire mais ce dispositif s'avère désormais indispensable.

En composant le 06 61 39 75 74, vous joignez l' élu d'astreinte. Uniquement en cas d'urgence les jours et heures de fermeture de la mairie.

ATTENTION ! Ce service ne se substitue pas aux services d'interventions classiques :
Pompiers (18) Police (17) SAMU (15).